

Garantie - Lattes en béton Patio Drummond

Ce qui est couvert : Patio Drummond garantit à l'acheteur original ses produits en béton préfabriqué lorsqu'ils sont utilisés comme équipement sous réserve des exclusions et des limitations énoncées ci-dessous.

Dans le cas où il est établi qu'un produit est défectueux en raison d'un défaut de fabrication, Patio Drummond pourra, à sa discrétion, soit réparer le produit ou livrer un produit de remplacement à l'acheteur. Dans tous les cas, les coûts d'expédition et les coûts d'installation seront aux frais de l'acheteur.

Pour les années qui suivront l'achat de lattes en béton préfabriqué

0 à 5 ans	Remplacement couvert à 100%
6 ans	Remplacement couvert à 50%*
7 ans	Remplacement couvert à 40%
8 ans	Remplacement couvert à 30%
9 ans	Remplacement couvert à 20%
10 ans	Remplacement couvert à 10%
+ de 10 ans	Remplacement non couvert**

* La balance du 50% doit être défrayée par le client.

** Après 10 ans, la garantie ne s'applique plus.

Garantie - Lattes en béton Patio Drummond

Ce qui n'est pas couvert par la garantie

La présente garantie ne s'applique pas si le défaut ou la défaillance résulte de l'un des facteurs ou situations suivants :

1. Le produit n'a pas été installé conformément aux instructions et aux spécifications de Patio Drummond
2. Le produit est utilisé à d'autres fins que l'équipement pour les porcs, les vaches, les veaux ou les patates. Dans le cas où le produit est utilisé à d'autres fins, le produit est vendu « tel quel » et la garantie ne s'applique pas.
3. Il existe des défauts structurels dans les fondations, les murs ou les semelles du bâtiment ou de la structure dans lequel ou à laquelle le produit est attaché ou installé.
4. Les dommages causés au bâtiment ou à la structure dans lequel ou à laquelle le produit est fixé ou installé entraînent des dommages au produit.
5. Le produit est endommagé lors de l'installation initiale ou ultérieure ou de la construction d'un bâtiment ou d'une structure connexe ou associée ou si le produit est endommagé par une catastrophe naturelle telles que la foudre, les inondations, les ouragans, les tremblements de terre, les tornades, les incendies ou autre.
6. Le produit est utilisé avec des mangeoires humides et sèches ou des trémies sèches et humides sans l'utilisation initiale et l'entretien ultérieur des mesures de protection et de prévention visant à protéger le produit contre les effets néfastes de l'eau, salive et excréments d'animaux.
7. Le produit est exposé au feu ou excessivement exposé à l'eau, la chaleur ou à des traitements chimiques qui le détériorent.
8. Il y a eu conduite ou utilisation d'une machine ou d'un équipement lourd sur le produit.
9. Les dommages résultent d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'un abus ou encore d'un manque de soins raisonnables.
10. L'absence d'entretien de routine conformément au manuel d'utilisation du produit.

Limitations

Patio Drummond n'est pas responsable de l'installation des produits de remplacement. Sa seule obligation, dans le cas où l'entreprise devait livrer un produit de remplacement, réside dans la livraison de ce dit produit à l'acheteur et à l'endroit sur le site où le produit a été déclaré défectueux et/ou est utilisé.

Patio Drummond n'est pas tenu de rembourser le prix d'achat du produit ou toute partie proportionnelle du prix d'achat.

Patio Drummond n'est pas responsable des dommages consécutifs ou spéciaux liés au produit ou à la défaillance du produit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par la perte d'un produit comme la perte de temps ou d'utilisation, les désagréments, la performance des animaux ou tout préjudice personnel ou économique.

Patio Drummond n'est pas responsable de la réparation ou du remplacement du produit lorsque la défaillance est le résultat de dommages à tout bâtiment ou structure dont le produit fait partie, ou de dommages à toute propriété à laquelle le produit est relié, associé ou utilisé conjointement.

Les petites fissures dans le béton résultent d'une expansion et d'une contraction normales et ne sont pas considérées comme un défaut ou une défaillance et ne sont pas couvertes par la garantie.

Qui est couvert? La garantie est limitée à l'acheteur initial du produit et n'est pas transférable aux utilisateurs ultérieurs du produit.

